



**Séance du 15/04/2024**

Délibération n° 2024/3/26/DM

En exercice : 19

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF  
2023- BUDGET GENERAL**

**Date de la convocation : 02/04/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain CARALP, Maire

**Conseillers Municipaux Présents :** Alain CARALP, Thierry CALMEL, Maryse LACOMBE, Thierry PUJOL, Odile CORBIERE, Jean-François BOUSQUET, Jean-Claude GARCIA, Bernadette GOUZILLE, Michel FAUGERES, Antoine RUIZ, Laurence CHEROT, Emmanuelle GIOVANNONI, Fabienne BARBE, Aurélie GRAND, Erhan POLAT, Pascal RIGATTIERI,

**Conseillers Municipaux Absents représentés :** M. François BESSIÈRE a donné procuration à Mme Odile CORBIÈRE, Mme Marion MONTESINOS a donné procuration à Mr Erhan POLAT, M. Franck GIRBEAU a donné procuration à M. Pascal RIGATTIERI

**Secrétaire de Séance :** Odile CORBIÈRE

**LE MAIRE**

Le Compte Administratif 2023 du budget général fait ressortir les résultats suivants :

**Section de Fonctionnement :**

. dépenses : **2 248 724.37 €**

. recettes : **3 762 159.18 €** dont un excédent reporté de **887 160.77 €** de 2022,

soit un excédent de fonctionnement de **1 513 434.81 €** pour l'année 2023.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-213400815-20240415-DEL2024\_3\_2

### Section d'Investissement :

- . dépenses : **2 117 177.25 €**
  - . restes à réaliser en dépenses : **1 931 534.74 €**
  - . recettes : **2 415 505.09 €** dont un excédent reporté de **480 293.20 €** de l'année 2022,
  - . restes à réaliser en recettes : **368 367.54 €**
- soit un déficit d'investissement de **1 264 839.36 €** pour l'année 2023.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, sous la présidence de M. CALMEL Thierry, 1er adjoint, (Le Maire ayant quitté la séance conformément à l'article L2121-14), après en avoir délibéré :

**ADOpte, à l'unanimité**, le Compte Administratif 2023 du Budget Général.

Fait et délibéré à COLOMBIERS, le 15/04/2024

Le Secrétaire de séance


Odile CORBIERE

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire


Alain CARALP

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N° 83. 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1 - A 16), La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)
- transmits au représentant de l'État, le

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

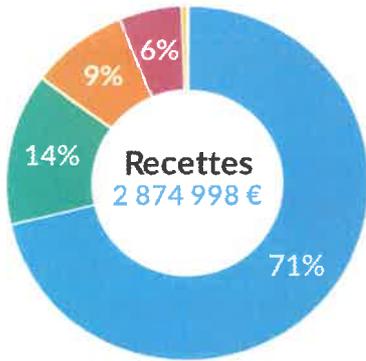
REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

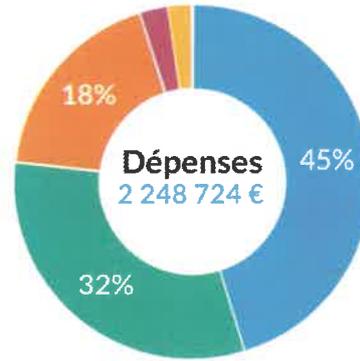
Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-213400815-20240415-DEL2024\_3\_2

## La section de fonctionnement



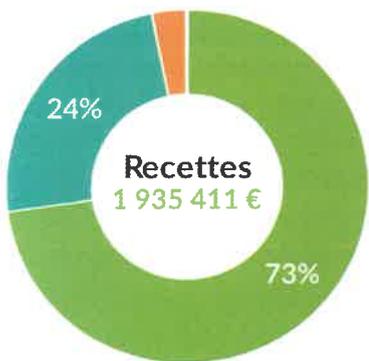
- Impôts et taxes : 2 050 162 €
- Dotations et participations : 397 214 €
- Autres recettes réelles : 250 016 €
- Produits des services : 159 098 €
- Recettes d'ordre : 14 208 €
- Produits des cessions : 4 300 €



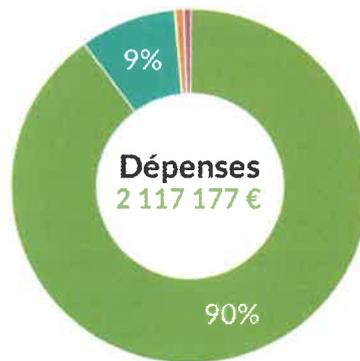
- Charges de personnel : 1 016 954 €
- Charges générales : 708 556 €
- Charges gestion courante : 411 543 €
- Dépenses d'ordre : 58 068 €
- Intérêts d'emprunts : 49 116 €
- Autres dépenses réelles : 4 487 €

La maîtrise de notre budget est un axe prioritaire de notre engagement. Cette année encore nous nous sommes efforcés de maintenir nos dépenses courantes malgré une forte hausse des dépenses énergétiques, de l'assurance dommage aux biens et des charges de personnel (augmentation nationale du point d'indice), Nos recettes ont été réalisées à hauteur de 108 %. L'ensemble de ces dépenses maîtrisées nous a permis de dégager un autofinancement pour 2024 de 626 274.04 €. A noter l'excédent reporté de 2023 à hauteur de 887 160,77 €, soit un résultat de la section de fonctionnement de 1 513 434.81 €.

## La section d'investissement



- Dotations et subventions : 1 408 504 €
- Excédents de fonct capitalisés : 465 435 €
- Recettes d'ordre : 58 068 €
- Autres recettes réelles : 3 404 €



- Dépenses d'équipement : 1 902 464 €
- Remboursement du capital : 184 412 €
- Autres dépenses réelles : 16 093 €
- Dépenses d'ordre : 14 208 €

Les dépenses d'investissement ont principalement été axées sur la requalification de la place de la Noria, le changement des menuiseries extérieures à l'école et au restaurant scolaire et le démarrage des études pour l'aménagement du parc de la mairie, l'espace rencontre à la médiathèque, la rénovation énergétique des bâtiments communaux et la requalification des quais du port de plaisance. Les subventions et participations ont été perçues à hauteur de 1 539 583 €. Ce niveau de mobilisation des ressources externe nous a permis de réaliser les investissements prévus sans recours à l'emprunt.

## Solde d'épargne de la commune

Recettes réelles de fonctionnement ( <i>hors produits de cession</i> )	2 856 490 €
Dépenses réelles de fonctionnement	2 190 656 €
<b>Épargne brute</b>	<b>665 834 €</b>

Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette de la commune s'établit à **1 663 109 €** et l'Effectif pourvu en Equivalent Temps Plein annuel à **18.12 ETP**

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes votés par les collectivités afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Compte Administratif.

## Rappel du cadre général du Compte Administratif

Le **CA** constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives, et présente les résultats comptables de l'exercice. Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée. Le compte administratif doit concorder avec le compte de gestion établi par le comptable public.

## Rappel de la structure d'un budget communal

La **section de fonctionnement** regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

La **section d'investissement** est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

## Tableau des résultats

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2023	Fonct	2 874 998 €	2 248 724 €
	Invest	1 935 411 €	2 117 177 €
Reports de l'exercice 2022	Fonct	887 160 €	0 €
	Invest	480 093 €	0 €
Total exercice (réalisations + reports)		6 177 664 €	4 365 901 €
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>		<b>1 811 763 €</b>	
Restes à réaliser reportés en 2024	Invest	368 367 €	1 931 534 €
Totaux cumulés		6 546 031 €	6 297 436 €
<b>Résultat financier définitif</b>		<b>248 595 €</b>	

## Points marquants

- ▶ Une attention constante à la maîtrise de nos dépenses courantes
- ▶ La poursuite de nos investissements prioritaires
- ▶ Un résultat financier qui confirme la bonne tenue des comptes